

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°009/2023  
Page 1/2

**Objet :** Convention  
cadre CEN  
Occitanie/RIVAGE 2023

Membres : 18  
Présents : 13  
Pouvoirs : 0  
Votants : 13  
Pour : 13

L'an deux mille vingt-trois et le 25 août à 10h00,  
Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 4 juillet, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Bernard DEVIC, Madeleine GARCIA-VIDAL, Mariette GERBER, Patrick GONCALVES, Marie-Laure GUIRADO, Alain GOT, Michel PY, Laurence REKAS

Suppléants présents : Marcel PIROTH

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Monsieur le Président présente la Convention de coopération pour la préservation de la biodiversité entre le CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'OCCITANIE (CEN OCCITANIE) et RIVAGE élaborée de façon conjointe entre les deux co-signataires.

Cette convention a pour objet la mise en place d'une stratégie commune de préservation de la biodiversité, pour le développement de la connaissance, la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire ; cette coopération nécessitant une vision territoriale à long terme, notamment s'agissant des mesures compensatoires environnementales.

Elle fera l'objet en tant que de besoins de conventions opérationnelles d'application pour permettre à RIVAGE et au CEN Occitanie de décliner conjointement une politique ambitieuse de gestion et de pérennisation du patrimoine naturel et des actions de compensations environnementales résiduelles pouvant être liées aux projets d'aménagements, d'infrastructures, d'équipements sur le territoire, dans un objectif de zéro perte nette de biodiversité, voire de gain.

Les signataires de la Convention sont :

- Le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie), représenté par son Président, M. Arnaud MARTIN.
- Le syndicat mixte RIVAGE Salses-Leucate, représenté par son Président, M. Michel PY.

Le Conseil syndical

Après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention de coopération pour la préservation de la biodiversité entre le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occitanie) et RIVAGE.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions opérationnelles d'application qui peuvent découler de la convention cadre de coopération.
- De demander qu'une information systématique soit faite au conseil syndical des conventions opérationnelles ainsi signées,

Reçu en Préfecture  
Rendu exécutoire  
Le :

Affiché  
Le :

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'obtention d'aides financières en lien avec les projets menés dans le cadre de cette convention (Europe, État, Région Languedoc-Roussillon, Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, Agence de l'Eau,...) et à signer toutes pièces y afférent,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération et en particulier les marchés en lien avec la mise en application de cette convention,
- Que la convention faisant objet de la présente délibération annule et remplace la convention de collaboration signée en date du 2 décembre 2019 (délib. 11/2019 du 29/11/2019) et son avenant 1 signé en février 2022.



**Le Président  
Michel PY**